

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 9 mars 2010, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Monsieur Normand Meilleur, greffier par intérim

EST ABSENT : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

10/03/069 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant la modification suivante :

Retrait : 3.6 Association des gens d'affaires de L'Île-Perrot (AGAIP) – souper conférence

ADOPTÉE

10/03/070 PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

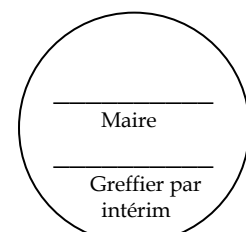
Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, le greffier par intérim est dispensé d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2010.

ADOPTÉE



10/03/071 NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉSIGNER Madame Michelle L. LeCavalier, conseillère, pour agir à titre de mairesse suppléante pour la période du 9 mars 2010 au 13 juillet 2010, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

10/03/072 ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - INSCRIPTIONS ET DÉPENSES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER messieurs Marc Roy, maire, André Morin, directeur général, madame Michelle L. LeCavalier, conseillère et messieurs André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc, conseillers, à s'inscrire aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront du 13 au 16 mai 2010 à Québec.

D'AUTORISER sur présentation des pièces justificatives, le remboursement des dépenses inhérentes aux dites assises.

ADOPTÉE

10/03/073 SUBVENTION - REPAS PARTAGÉS

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'organisme « Repas partagés » en date du 22 février 2010 à titre de commandite pour le 16^e anniversaire.

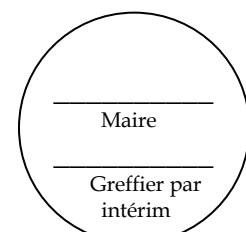
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OFFRIR à titre de subvention, le vin aux bénéficiaires et aux bénévoles.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE



10/03/074 COMMANDITE – RELAIS POUR LA VIE

CONSIDÉRANT la demande de commandite présentée par l’organisme « Relais pour la vie » en date du 30 janvier 2010 à titre de commandite pour leur septième édition.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d’appuyer cet organisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D’OFFRIR à titre de commandite, 1500 photocopies à l’organisme « Relais pour la vie ».

D’APPROPRIER les sommes nécessaires à même les dépenses du service récréatif.

ADOPTÉE

10/03/075 APPUI À LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU SAINT-LAURENT COMME PATRIMOINE NATIONAL DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Saint-Laurent est, pour le Québec, sa plus grande RICHESSE, naturelle, historique, culturelle, et sa RESSOURCE la plus importante pour garantir son développement, économique et humain;

ATTENDU QUE les Québécois sont attachés au Saint-Laurent, qu’ils en sont fiers, qu’il fait partie d’eux-mêmes depuis toujours et pour toujours;

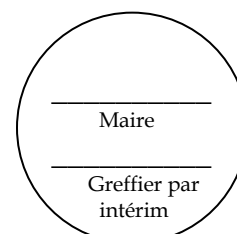
ATTENDU QUE le Saint-Laurent est unique, important et aimé;

ATTENDU QUE le Saint-Laurent a besoin d’un STATUT qui le met en évidence, qui le protège et qui pousse à le développer plus fortement dans tous ses potentiels exceptionnels;

ATTENDU QUE c’est le statut de PATRIMOINE NATIONAL qui consacrera le mieux le Saint-Laurent comme la richesse et la ressource exceptionnelle qui nous a été léguée et grâce à laquelle nous pouvons faire progresser la vie et le développement partout au Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s’est déjà engagé à reconnaître le Saint-Laurent comme patrimoine national dans le cadre de la Politique nationale de l’eau déposée en 2002;

ATTENDU QU’au-delà de cette reconnaissance, il faudra que des ORIENTATIONS soient données, que des POSSIBILITÉS soient ouvertes, que des RÈGLES soient énoncées, apte à favoriser, tant nationalement que régionalement et au niveau municipal, un respect, une mise en valeur et un recours au Saint-Laurent à la hauteur de son statut de patrimoine national;



ATTENDU QUE les villes et les municipalités riveraines du Saint-Laurent devront pouvoir disposer des POUVOIRS, des MOYENS et des RESSOURCES leur permettant de promouvoir le statut de patrimoine national du Saint-Laurent sur leur territoire et d'y mettre en œuvre ce qui, en relation avec ce statut, relève de leurs domaines de juridiction comme l'aménagement du territoire riverain, le zonage des rives, la création de parcs riverains, le développement de loisirs riverains et aquatiques, etc.;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot apporte son appui et sa collaboration à l'organisme « Les Amis de la vallée du Saint-Laurent » dans son action visant à la reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national du Québec et invite le gouvernement du Québec à y procéder sans plus attendre.

QUE le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot demande que cette reconnaissance entraîne l'attribution aux villes et aux municipalités riveraines du Saint-Laurent des pouvoirs, des moyens et des ressources leur permettant de promouvoir le statut de patrimoine national du Saint-Laurent sur leur territoire et d'y mettre en œuvre ce qui, en relation avec ce statut, relève de leurs domaines de juridiction.

ADOPTÉE

10/03/076 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES (DOSSIER NUMÉRO 231329) – SIGNATURE DE L'ENTENTE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

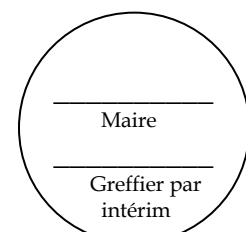
D'AUTORISER le maire, Marc Roy, à conclure une entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (dossier numéro 231329).

ADOPTÉE

10/03/077 PANNEAUX D'IDENTIFICATION DE NOM DE RUE – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement



DE FAIRE une demande d'autorisation auprès du ministère des Transports du Québec, pour l'installation de panneaux de signalisation de type « Aérovision 300 » tel que distribués par la compagnie « Trafic Innovation Inc. » à être installés à même les structures des feux de circulation à l'intersection du boulevard Don-Quichotte et du Grand boulevard.

ADOPTÉE

10/03/078 SUBVENTION – ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'école secondaire du Chêne-Bleu en date du 2 février 2010 pour des élèves ayant mis du temps, de l'acharnement et de l'assiduité dans leurs études.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'appuyer financièrement cette école.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER deux subventions au montant de 250,00\$ chacune à l'école secondaire du Chêne-Bleu dans le cadre des activités qui auront lieu le 22 juin 2010.

ADOPTÉE

10/03/079 GRATUITÉ DE LA SALLE SOULANGES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de salle déposée par un comité de citoyens de la région, en collaboration avec le CSSS de Vaudreuil-Soulanges en vue de l'avènement souhaité de l'hôpital du CSSS de Vaudreuil-Soulanges en date du 8 mars 2010 dans le cadre d'une soirée d'information.

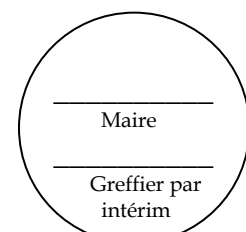
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OFFRIR la gratuité de la salle Soulanges du centre communautaire Paul-Émile-Lépine au comité de citoyens de la région, en collaboration avec le CSSS de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre d'une soirée d'information qui se tiendra le 8 mars 2010 relativement à l'avènement souhaité de l'hôpital du CSSS de Vaudreuil-Soulanges.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au comité de citoyens de la région.

ADOPTÉE



10/03/080 STAGE À L'USINE DE FILTRATION – MADAME ANDRÉA BOUCHER-FERNANDES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER madame Andréa Boucher-Fernandes, domiciliée à Rigaud, à effectuer un stage à l'usine de filtration de la municipalité durant la période du 31 mai 2010 au 10 juin 2010.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que la commission scolaire des Trois-Lacs doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE

10/03/081 STAGE À L'USINE D'ÉPURATION – MADAME JOSÉE RANGER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER madame Josée Ranger, domiciliée à Pincourt, à effectuer un stage à l'usine d'épuration de la municipalité durant la période du 31 mai 2010 au 10 juin 2010.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que la commission scolaire des Trois-Lacs doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE

10/03/082 ADJOINTE ADMINISTRATIVE REMPLAÇANTE – EMBAUCHE DE MADAME LISE CHARTRAND

CONSIDÉRANT le rapport du responsable des ressources humaines daté du 25 février 2010.

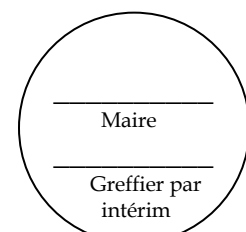
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER madame Lise Chartrand à titre d'adjointe administrative remplaçante, rétroactivement au 25 février 2010, pour une durée minimale de 6 semaines, avec le statut d'employé cadre.

QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la politique de rémunération et conditions de travail des employés (es) cadres actuellement en vigueur et que son salaire soit établi à 95% du taux du poste selon l'Annexe A de la politique des employés (es) cadres.

ADOPTÉE



10/03/083 HORTICULTRICE – EMBAUCHE DE MADAME HÉLÈNE BOUCHER

CONSIDÉRANT le rapport du responsable des ressources humaines daté du 11 février 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER madame Hélène Boucher à titre d'horticultrice, à compter du mois d'avril 2010 jusqu'au mois d'octobre 2010, à raison de 30 semaines de travail par année, avec le statut d'employé cadre.

QUE son embauche soit conditionnelle à une réussite d'un examen médical et à une probation de 6 mois.

QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la politique de rémunération et conditions de travail des employés (es) cadres, selon l'Annexe A, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

10/03/084 CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE AU SERVICE D'HORTICULTURE « PRÉPOSÉ (E) À L'HORTICULTURE »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CRÉER un nouveau poste de préposé (e) à l'horticulture, avec le statut de salarié saisonnier, au département de l'horticulture.

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800 actuellement en vigueur.

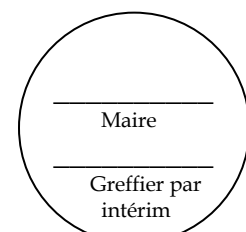
ADOPTÉE

10/03/085 COORDONNATRICE AU CAMP DE JOUR – EMBAUCHE DE MADAME KARINE ASSELIN

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport du 17 février 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement



D'EMBAUCHER madame Karine Asselin, domiciliée à L'Île-Perrot, en tant que coordonnatrice au camp de jour avec le statut de salariée étudiante, selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

QUE sa période d'embauche sera du 15 mars 2010 au 31 mai 2010 à temps partiel et du 1^{er} juin 2010 au 31 août 2010 à temps plein.

ADOPTÉE

10/03/086 COORDONNATRICE À LA PISCINE – EMBAUCHE DE MADAME MICHÈLE MAJOR

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 17 février 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER madame Michèle Major, domiciliée à L'Île-Perrot, en tant que coordonnatrice à la piscine avec le statut de salariée étudiante, selon les termes et conditions prévus à la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

QUE sa période d'embauche sera du 15 mars 2010 au 31 mai 2010 à temps partiel et du 1^{er} juin 2010 au 31 août 2010 à temps plein.

ADOPTÉE

10/03/087 ANIMATRICES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE RELÂCHE - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service récréatif daté du 17 février 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

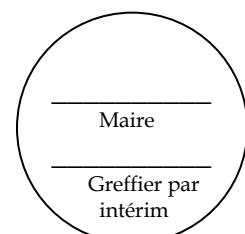
D'ENTÉRINER l'embauche des personnes suivantes en tant qu'animatrices lors de la semaine de relâche, débutant le 1^{er} mars 2010 :

Marissa Burns Carol-Anne Dupré

QUE la rémunération soit celle prévue pour les moniteurs du camp de jour à la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

QUE la période d'embauche soit du 1^{er} mars 2010 au 5 mars 2010 à raison de 35 heures semaine.

ADOPTÉE



10/03/088 MONITEURS POUR LA FÊTE « PLAISIR D'HIVER » - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service récréatif daté du 17 février 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche des personnes suivantes en tant que moniteurs pour la fête « Plaisir d'hiver » du 7 février 2010 :

Karianne Clément Bergeron	Caroline Krzywonos	Karl Handfield
Marissa Burns	Sophie Roy	Andréanne Paquette
Geneviève Boily	Carol-Anne Dupré	

QUE la rémunération soit celle prévue pour les moniteurs du camp de jour à la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

10/03/089 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 28 FÉVRIER 2010

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

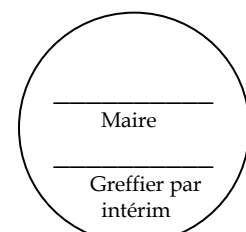
D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 28 février 2010, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 539 145,02\$.

ADOPTÉE

10/03/090 EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENTS NUMÉROS 601 ET 601-1 INTITULÉS : RÈGLEMENTS DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 450 000\$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE COMMUNAUTAIRE ADJACENTE À L'HÔTEL DE VILLE.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement



D'AUTORISER la trésorière à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt temporaire à la Caisse Populaire de L'Île-Perrot à son taux préférentiel pour les règlements d'emprunt numéros 601 et 601-1 pour un montant total de 1 450 000\$.

D'AUTORISER la trésorière à ouvrir un compte pour le règlement d'emprunt.

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la ville de L'Île-Perrot, les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

ADOPTÉE

**10/03/091 EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 615
INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 489 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION
AUTOPOMPE-CITERNE, D'UNE CAMIONNETTE DE TYPE F-250
AINSI QUE TOUT ACCESSOIRE NÉCESSAIRE À LA MISE EN
SERVICE DESDITS VÉHICULES. »**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la trésorière à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt temporaire à la Caisse Populaire de L'Île-Perrot à son taux préférentiel pour le règlement d'emprunt numéro 615 et pour un montant maximal de 489 000\$.

D'AUTORISER la trésorière à ouvrir un compte pour le règlement d'emprunt.

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la ville de L'Île-Perrot, les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

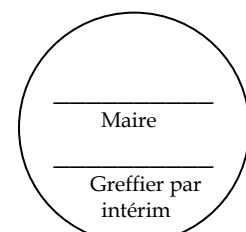
ADOPTÉE

**10/03/092 FRAIS SUPPLÉMENTAIRES - SALLE COMMUNAUTAIRE
ADJACENTE À L'HÔTEL DE VILLE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER les coûts supplémentaires des travaux occasionnés pour la construction de la salle communautaire adjacente à l'hôtel de ville, au montant de 83 268,39\$, taxes incluses, net de ristourne. De ce montant, 28 596,58\$, taxes en sus, est consécutif aux conditions hivernales.



RELEVÉ INC. (la Cie de construction)	Contrat	837 960.58\$
1. Relocalisation entrée électrique		8 187.71\$
2. Excavation remblai		20 991.40\$
3. Relocalisation conduites sous-terre		8 674.23\$
4. Hauteur des murs		5 617.82\$
5. Ajout d'un bassin de drain de toiture		2 362.90\$
6. Système électrique – barres paniques		652.64\$
7. Gel		30 848.56\$
8. Escalier		4 315.00\$
9. Porte des employés		1 618.13\$
		<hr/>
		83 268.39\$
		921 228.98\$

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 601.

ADOPTÉE

10/03/093 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 601 AFIN D'AJOUTER UNE NOUVELLE ACQUISITION À L'OBJET, EN L'OCCURRENCE, UNE GÉNÉRATRICE ».

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 601-2 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 601 afin d'ajouter une nouvelle acquisition à l'objet, en l'occurrence, une génératrice » sans toutefois augmenter le coût du règlement.

10/03/094 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 617 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 717 000\$ POUR LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE LA 10^E AVENUE ET UNE PARTIE DE LA MONTÉE SAGALA. »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 617, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

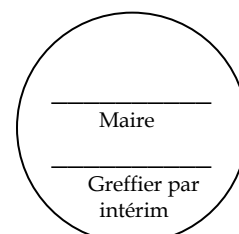
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 617 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 717 000\$ pour la réhabilitation des infrastructures de la 10^e avenue et une partie de la Montée Sagala. »

QUE copies du règlement numéro 617 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE



10/03/095 COMITÉ DE SÉLECTION – RÉHABILITATION DU QUAI MUNICIPAL DE LA 34^E AVENUE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour des services professionnels de génie pour les travaux de la réhabilitation du quai municipal;

CONSIDÉRANT le rapport du greffier par intérim daté du 18 février 2010;

CONSIDÉRANT l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles prévues par la Loi sur les cités et villes;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER les critères et la grille d'évaluation tel qu'établis par le directeur général.

DE DÉSIGNER madame Danielle Rioux, trésorière, messieurs André Morin, directeur général et Michel Laroche, technicien en génie, pour agir en tant que membres du comité de sélection, conformément au 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 573.1.0.1.1. de la Loi sur les cités et villes.

DE DÉSIGNER la greffière ou son représentant, pour agir à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE

10/03/096 RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

IL EST

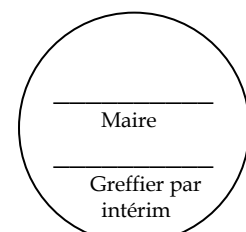
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement des assurances collectives telles que proposées par « Desjardins Sécurité Financière » au 1^{er} mars 2010.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat ou tout document inhérent à ce contrat.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général.

ADOPTÉE



10/03/097 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Michel Leduc, directeur du service récréatif de la ville de L'Île-Perrot à présenter pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière auprès du ministère de la Familles et des Aînés du Québec dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ADOPTÉE

10/03/098 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'UTILISATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DE PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de la bibliothécaire daté du 3 février 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la bibliothécaire à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente de « Bibliothèque des archives nationales du Québec » permettant l'accès à un logiciel appelé VDX concernant le prêt entre les bibliothèques

TOUTEFOIS les nouveautés, les équipements audiovisuels et les CD ne sont pas inclus dans le protocole d'entente.

LES frais résident uniquement dans l'envoi postal et la ville de L'Île-Perrot bénéficie à cet effet, des tarifs préférentiels de Poste Canada, en collaboration avec le gouvernement fédéral.

ADOPTÉE

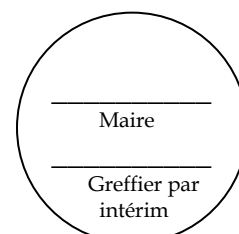
10/03/099 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la bibliothécaire en date du 12 février 2010, pour le club de lecture d'été 2010.

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'appuyer le club de lecture d'été.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement



D'OCTROYER une aide financière au club de lecture d'été de la bibliothèque municipale au coût de 1000,00\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-492.

ADOPTÉE

10/03/100 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 107, BOULEVARD PERROT (LOT 1 576 052)

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 107, boulevard Perrot, lot 1 576 052;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 20 février 2010, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 23 février 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 107, boulevard Perrot, à l'effet de :

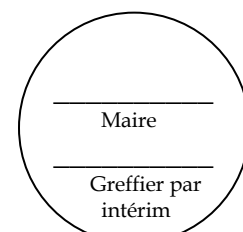
- Réduire la marge arrière à 6,12 mètres au lieu de 9 mètres.

Le tout tel que démontré au plan annexé au certificat de localisation, dossier : 32067, minute 18861, daté du 25 novembre 2009, préparé par Denicourt, arpenteurs-géomètres.

ADOPTÉE

10/03/101 P.I.I.A. - ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) PHASE III - MODIFICATION DU MODÈLE VIRGINIE

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 juin 2003 par sa résolution numéro 03/06/131 pour le projet « La Perdriole » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/116, 01/05/159, 02/05/140, 03/06/131, 05/05/143, 05/06/202, 05/08/263, 06/03/065, 06/03/066, 06/05/154, 06/05/155, 06/05/156, 07/03/078, 07/03/079, 07/04/109, 07/05/136, 07/07/209, 07/10/292, 07/12/378, 08/05/181, 08/05/182, 08/05/183, 08/06/222, 08/10/385, 08/10/386, 08/10/387, 09/05/207, 09/05/219, 09/06/262, 09/06/263, 09/07/293, 09/07/294 et 09/11/448;



CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Construction M.C. Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 2 mars 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE REFUSER la demande de modification du P.I.I.A. formulée par « Les Constructions M.C. Inc. » afin de modifier la rampe des escaliers ainsi que la fenêtre en baie du 2^e étage du modèle « Virginie ».

ADOPTÉE

10/03/102 P.I.I.A. - ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) PHASE III - MODIFICATION DU MODÈLE JOUVENCE

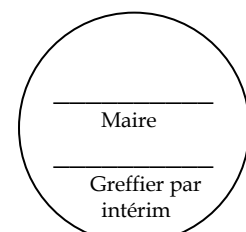
CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 juin 2003 par sa résolution numéro 03/06/131 pour le projet « La Perdriole » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/116, 01/05/159, 02/05/140, 03/06/131, 05/05/143, 05/06/202, 05/08/263, 06/03/065, 06/03/066, 06/05/154, 06/05/155, 06/05/156, 07/03/078, 07/03/079, 07/04/109, 07/05/136, 07/07/209, 07/10/292, 07/12/378, 08/05/181, 08/05/182, 08/05/183, 08/06/222, 08/10/385, 08/10/386, 08/10/387, 09/05/207, 09/05/219, 09/06/262, 09/06/263, 09/07/293, 09/07/294 et 09/11/448;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Construction M.C. Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 2 mars 2010.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE REFUSER la demande de modification du P.I.I.A. formulée par « Les Constructions M.C. Inc. » afin de modifier la façade avant du modèle « Jouvence » en remplaçant la tourelle centrale par un mur droit.

ADOPTÉE

10/03/103 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE BALAYAGE ET LE DÉSHÉRBAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation en date du 26 janvier 2010;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 16 février 2010 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT la conformité de l'ensemble des soumissions déposées.

CONSIDÉRANT que 2 soumissionnaires étaient ex aequo et qu'il y a eu tirage au sort en présence des 2 soumissionnaires concernés.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général daté du 23 février 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour les travaux de balayage et de déshérbage de la chaussée à la compagnie « Entretien J.R. Villeneuve Inc. », sise au 906, Jacques-Paschini, à Bois-des-Filion (Québec), J6Z 4W4, à un taux horaire de 70,00\$, conformément à leur soumission datée du 10 février 2010.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-320-00-521.

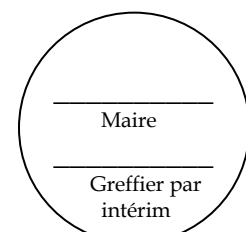
ADOPTÉE

10/03/104 ADJUDICATION DE CONTRAT – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de service pour le marquage de la chaussée;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 23 février 2010 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général daté du 23 février 2010.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture de service pour le marquage de la chaussée à la compagnie « Les Signalisations R.C. Inc », sise au 176, boulevard St-Elzéar Ouest, à Laval (Québec), H7L 3N3, au coût de 5602,04\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 16 février 2010.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6043,20\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-350-00-521.

ADOPTÉE

10/03/105 REMPLACEMENT DE VÉHICULE (V-57) - AUTORISATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la ville de L'Île-Perrot à aller en appel d'offres, sur invitation, pour l'acquisition d'un camion avec une boîte fermée, adapté aux besoins du service des travaux publics pour la division de la signalisation.

ADOPTÉE

10/03/106 ADJUDICATION DE CONTRAT – MOBILIER DE BUREAU AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le rapport du responsable des travaux publics daté du 18 février 2010.

IL EST

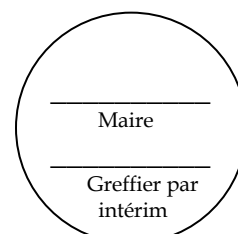
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture de mobilier au service des travaux publics à la compagnie « Cogestam », sise au 7900, boulevard Taschereau, Bureau A-101, à Brossard (Québec), J4X 1C2, au coût de 3064,75\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3306,10\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE



Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h à 20 h 55.

10/03/107 LEVÉ DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 55.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

NORMAND MEILLEUR
GREFFIER PAR INTÉRIM

